

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

**MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 606

présenté par  
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Dans une perspective de souveraineté alimentaire, elle s'appuie sur une agriculture durable, pourvoyeuse d'emplois dans les territoires et elle est mobilisée pour répondre à la demande interne. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est impératif d'inscrire dans la loi l'objectif de souveraineté alimentaire.